



A retourner dans les 2 mois suivant la création ou suppression à :

MAIRIE DE BERNAY - Service Droits des sols

Place Gustave Héon – BP 762

27307 BERNAY Cedex

E-mail : service.urbanisme@bernay27.fr

Identification du déclarant	
Dénomination/Raison sociale :	N°Siret :
Nom d enseigne :	Code APE.....
Adresse de l'activité :	Tél :
.....	Fax :
Nom, prénom du responsable :	E-mail :
Adresse de recouvrement (si différente de l'activité)	
Dénomination/Raison sociale :	N°Siret :
Adresse :	Code APE.....
.....	Tél :
.....	Fax :
Nom, prénom du responsable :	E-mail :

Nature du dispositif (1) (enseigne, pré enseigne, publicité)	Type de dispositif (mural, sur totem, vitrophanie, drapeau fixé au sol ...)	Localisation exacte	Nbre de faces	Dimensions (L x H)	Surface taxable en m ² arrondi au dixième le plus proche	Date de modification	Type de modification (création, suppression)

(1) Préciser s'il s'agit d'un dispositif numérique. Une ligne par support (joindre une **photo et/ou un plan précisément côtés** de chaque support ayant fait l'objet d'une modification.

Cette déclaration est **indépendante** de la déclaration annuelle et **ne vaut pas autorisation** d'installation ou de modification d'enseigne.

Les supports créés ou supprimés après le 1^{er} janvier doivent faire l'objet de déclaration complémentaire, effectuées dans les **deux mois suivant la création ou la suppression dudit support**. Ces informations sont indispensables pour mettre à jour votre dossier et procéder aux éventuelles opérations de régularisation de la taxe **au prorata temporis**, c'est-à-dire proportionnellement au temps écoulé.

Si le dispositif est créé ou supprimé en cours d'année, la taxation commencera ou se terminera le **1^{er} jour du mois suivant la modification.**

Date :

Cachet et signature du déclarant